

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2008

DELIBERATION N° 2008/04/32

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne pour la sécurisation de la Statue Vierge à l'Enfant.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la statue Vierge à l'Enfant en bois doré provenant de l'église Saint-Honest et appartenant à la Commune, a été inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (objets mobiliers) par arrêté du 11 janvier 1990,

CONSIDERANT que cette statue vient d'être restaurée et remise à la Commune le 22 février 2008,

CONSIDERANT que l'installation de cette statue dans l'église Saint-Honest nécessite sa protection au moyen d'une sécurisation renforcée, notamment contre le vol,

CONSIDERANT que cette opération de sécurisation a été estimée à 1 785 € HT, soit 2 134,88 € TTC,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SOLLICITE auprès du Conseil Général de l'Essonne une subvention au taux maximum qui puisse être accordé pour le financement de cette opération,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents y afférents, notamment les dossiers à fournir à l'appui de la demande de subvention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Député-Maire,



Nicolas DLPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue de la République
91300 Yerres
03 1 69 43 63 98
Maire,

